

V - ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

A

Nombre de membres en exercice : 0 <sup>26</sup>

Nombre de membres présents : 0 <sup>25</sup>

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 21

Contre : 3

Abstentions : 1

Date de convocation : 03 Mars 2026

Présenté par (1), M. Philippe TERRIER, Maire  
A, le Mouy le 10 Mars 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Pour le Conseil Municipal de Mouy  
A, le Mouy le 10 Mars 2026  
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

AFFDAL PUTFIN Layla , Conseillère Municipale	
BARRIER Marc , Conseiller Municipal	
BERAULT Brigitte , 5ème Adjointe	
BRETON Katia , Conseillère Municipale	
BRUVIER Patrick , 2ème adjoint	
COLOMBA Laurence , Conseillère Municipale	
CORFMAT Valérie , 1ère adjointe	
CORTES Frédéric , Conseiller Municipal	Procuration à M <sup>Ph</sup> . Terrier
CROS Catherine , Conseillère Municipale	
DERUEM Frank , Conseiller Municipal	
ESTAGER Henri, Jean , Conseiller Municipal	
FERRER Corinne , Conseillère Municipale	
HAUTDEBOURG Gérard , 6ème adjoint	
KANOUTE Bourama , Conseiller Municipal Délégué	
LAMAAZI Karim , Conseiller Municipal	
LENOIR Céline , Conseillère Municipale	ABSENTE
LTEIF Salim , Conseiller Municipal	
MAUGER Philippe , Conseiller Municipal	Procuration à M. Bruvier.
MEUCCI Dominique , Conseiller Municipal	

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

A

MOREL Emilie , 3ème Adjointe	
NERIN Sylvain , 4ème Adjoint	
OULD AHMED TALEB Thierry , Conseiller Municipal	
PLESSIER Monique , Conseillère Municipale	
POULENARD Ghislaine , Conseillère Municipale	
SEBIH Leïla , Conseillère Municipale	Procuration M <sup>me</sup> BRETON
VERCOUSTRE Benoît , Conseiller Municipal	

*Le Maire*

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

